

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS

AVIS DE RECRUTEMENT

1 PROFESSEUR.E

CONTREBASSE JAZZ (2H) ET ATELIERS DE PRATIQUES COLLECTIVES (4H)

Rentrée scolaire 2025-2026

1- Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris :

Créé en 1795, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris est un établissement public français de transmission des arts musicaux et chorégraphiques de tout premier plan. En outre, on y dispense un enseignement de haut niveau dans les disciplines théoriques (musicologie, choréologie) et techniques (métiers du son) qui s'y rattachent. Ses nombreux partenariats internationaux et la renommée de ses professeurs et anciens étudiant.es le positionnent parmi les plus attractifs au monde.

Le Conservatoire s'inscrit dans son temps grâce à une politique ambitieuse de création, de recherche et d'ouverture aux publics à travers une riche programmation de concerts, spectacles de danse, conférences, cours publics et colloques gratuits et ouverts à tous. Le Conservatoire trouve ainsi naturellement sa place aux côtés de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et ses nombreux orchestres résidents, de la grande Halle de la Villette et du Centre national de la danse où création, interprétation, recherche et transmission se mêlent pour constituer un ensemble unique en Europe.

Le Conservatoire est membre partenaire de l'Université PSL et est membre de l'Université Européenne In.Tune.

2- Descriptif du poste sous contrat d'établissement, à pourvoir au 01/09/2025 :

Poste de 6 heures hebdomadaires de professeur.e de contrebasse jazz (2h) et atelier de pratiques collectives (4h), soit une quotité de travail totale de 50%, au sein du département Jazz et musiques improvisées.

Parcours d'études de la discipline au titre de l'année en cours : voir document joint.

Adresse administrative et géographique de l'affectation :
Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris
209 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris - France

3- Conditions de travail et de rémunération :

Conditions de travail :

Travail sur le site du conservatoire, le cas échéant, sur les sites partenaires accueillants les projets pédagogiques ;
Respect de la déontologie de l'enseignement et sens du service public ;
Contraintes horaires et de congés : horaires de travail organisés du lundi au samedi définis par le chef de département et selon le calendrier scolaire de l'établissement.

Rémunération :

Poste de 6 heures dont le salaire est calculé en référence au traitement de base des professeur.es du CNSMDP 18.430€ bruts annuels.

Cumul : les candidat.es ayant déjà la qualité d'agent public devront fournir une autorisation de cumul de leur employeur principal pour être recrutés par le CNSMDP.

4- Conditions pour concourir :

Peuvent déposer leur candidature, les personnes titulaires de titres ou de diplômes de l'enseignement supérieur de musique ou de danse délivrés par les institutions françaises ou étrangères habilitées, et/ou justifiant d'une activité

d'enseignement d'au moins trois années et d'une carrière nationale ou internationale exceptionnelle dans la discipline concernée par le recrutement. Être titulaire d'un diplôme de pédagogie, d'un doctorat ou d'une HDR serait un plus.

5- Missions et activités principales du poste à pourvoir :

Délivrer un enseignement de la discipline en cohérence avec le projet pédagogique de l'établissement et s'intégrer dans la dynamique du département. Assurer l'encadrement et le suivi des travaux des étudiant.es, assurer une veille artistique et scientifique de la discipline, participer à la bonne marche des cursus d'études, évaluer les étudiant.es et participer à leur orientation.

Définir, en lien avec le chef de département, l'organisation de la classe et la mise en œuvre de la pédagogie.

- Liaison hiérarchique : Le/la chef.fe de département, le directeur des études musicales, la directrice de l'établissement
- Liaison fonctionnelle : les autres enseignant.e.s du département et du Conservatoire, la directrice des études chorégraphiques, les chef.fe.s des autres départements, les chargé.e.s de scolarité et l'ensemble des services du conservatoire (administration, régie des salles, chargé.es de production, médiathèque...).

6- Principales connaissances, savoir-faire et savoir-être requis :

Connaissances :

- Méthodes et techniques pédagogiques ;
- Culture générale des disciplines et pratiques enseignées ;
- Techniques utilisées dans la discipline ;
- Connaissance de l'écosystème de l'enseignement supérieur dans la discipline concernée, sur le plan national et international.

Savoir-faire :

- Concevoir et proposer une technique d'enseignement dans sa discipline et en organiser la mise en œuvre ;
- Mettre en œuvre et respecter les pratiques déontologiques ;
- Concevoir et élaborer une stratégie de formation des étudiant.e.s ;
- Travailler en collaboration avec une équipe de professeur.e.s au sein de la même discipline ;
- Participer à la réflexion autour de l'enseignement de la discipline, des projets artistiques et des projets de recherche ;
- Travailler avec les enseignant.e.s d'autres disciplines ;
- Faire preuve de veille et d'anticipation ;
- Gérer les relations avec les étudiant.e.s ;
- Repérer les évolutions des pratiques et du milieu professionnel en lien avec la discipline.

Savoir-être :

- Sens de l'innovation/créativité ;
- Capacités d'adaptation ;
- Sens de l'organisation ;
- Sens des responsabilités ;
- Sens de l'équité ;
- Travail en équipe ;
- Sens du service public ;
- Sens de l'écoute et de l'observation ;
- Facilité de contact et aptitudes communicationnelles ;
- Disponibilité, patience et tolérance.

7- Modalités de candidatures :

Les candidatures - 1 candidature par poste - doivent comprendre une lettre explicitant vos motivations pour le poste et donnant les lignes de force de votre projet pour la classe et un curriculum vitae (CV) dactylographiés sur deux pages au maximum chacun.

Elles doivent être déposées au format PDF correctement normé : le nom du fichier PDF doit être nom_prénom du candidat_intitulé EXACT de l'emploi postulé_lettre de motivation ou CV (exemple : Chambers_Paul_Contrebasse_CV).

Les candidatures doivent être déposées **au plus tard le 8 janvier 2025, avant 11h, heure de Paris, sur le site internet du Conservatoire, dans la rubrique « recrutement » des « Personnels enseignants ».**

Les candidatures transmises par courrier électronique ou voie postale **ne seront pas prises en compte**. Seuls les dossiers déposés via la procédure sur le site internet seront acceptés.

Attention : prévoir un délai suffisant pour le dépôt et l'enregistrement de votre candidature sur la plateforme dédiée. Aucune candidature ne pourra être enregistrée après 11h, heure de Paris. Un accusé de réception de la candidature sera envoyé par courriel au candidat ou à la candidate.

8- Une présélection des dossiers :

Un comité de sélection sera chargé de présélectionner les dossiers des candidat.es qui seront admis.es pour l'épreuve orale d'admission.

Les candidat.es sélectionné.es seront convoqué.es à l'épreuve d'admission via l'adresse courriel qui aura été renseignée lors du dépôt de la candidature.

9- L'épreuve d'admission :

L'épreuve d'admission se déroule devant le comité de sélection en 3 étapes :

1. La délivrance d'un cours de 20 minutes à un.e étudiant.e contrebassiste (ou bassiste).
2. La délivrance d'un cours de 25 minutes à un groupe d'étudiant.e.s : atelier piano, guitare (ou vibraphone), contrebasse, batterie avec 3 soufflants et 1 voix. Pour ce cours, le.la candidat.e devra faire travailler les étudiant.e.s sur un morceau de son choix (il.elle fournira le matériel) et sur une composition personnelle amené par l'un.e des étudiant.e.s.
3. Un entretien de 15 minutes maximum, pouvant se dérouler en anglais si la ou le candidat.e le souhaite.

Date de l'épreuve d'admission : vendredi 14 mars 2025

Si votre candidature est sélectionnée, il vous appartiendra de prendre vos dispositions pour être présent.e le jour de l'audition. Aucun changement ne sera possible après l'envoi des convocations.

10- Information générale sur le dispositif de recrutement :

Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris a obtenu les labels « égalité » et « diversité » délivrés par l'AFNOR.

Dans ce cadre et dans celui de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations, le ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat.es ou des agent.es qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement <https://conceptrse.fr/signalement-culture>, code 1959.